

élaboré le vendredi 20 juin 2025 à 11h00 par Air Pays de la Loire

à destination des préfets, DREAL, ARS, COZ et AASQA

niveaux de procédures diffusées

	PM10			O3		
	hier	aujourd'hui	demain	hier	aujourd'hui	demain
	19 juin	20 juin	21 juin	19 juin	20 juin	21 juin
44	0	0	0	0	IR	0
49	0	0	0	0	IR	0
53	0	0	0	0	0	0
72	0	0	0	0	0	0
85	0	0	0	0	0	0

PM10 : particules fines

O3 : ozone

légende:

0 : pas de dépassement

IR : procédure d'information et de recommandation

A : procédure d'alerte

PA : procédure d'information allégée sur www.airpl.org

commentaires sur la situation en cours ou prévue

Aujourd'hui, Air Pays de la Loire prévoit de fortes concentrations d'ozone dans les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. Le seuil d'information et de recommandation pourrait être dépassé. Une baisse des concentrations est attendue à partir du samedi 21 juin, permettant ainsi la levée des procédures en cours.

IMPORTANT

* Ce bulletin de prévision ne doit pas être rediffusé au public.

* Un communiqué d'information «grand public» est diffusé par Air Pays de la Loire, par délégation du préfet, conformément aux arrêtés préfectoraux départementaux relatifs à la gestion des épisodes de pollution de l'air.

* A la fin d'un épisode de pollution, ce bulletin de prévision est émis en faisant apparaître le retour à la normale et vaut à lors bulletin de fin d'épisode.

Bulletin diffusé à :

- Préfectures 44, 49, 53, 72, 85
- DREAL, ARS, COZ, AASQA zone ouest